



# Engagement en matière d'esclavagisme et de traite des êtres humains

Le groupe Prayon est leader mondial dans la chimie des phosphates. Il rayonne à travers le monde via ses quatre sites de production (Engis et Puurs en Belgique, Les Roches de Condrieu en France et Augusta aux Etats-Unis) et ses antennes commerciales réparties dans le monde. Riche d'une expérience industrielle de plus d'un siècle, l'entreprise propose une large gamme de produits phosphatés et fluorés, ainsi que la zéolithe, utilisés dans des applications alimentaires, des applications industrielles, dans les fertilisants et d'autres applications comme les produits pharmaceutiques.

L'esclavagisme moderne est un crime et une violation flagrante des droits de l'homme. Il prend diverses formes, qui ont toutes en commun la privation de liberté d'une personne par une autre afin de l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales. Prayon s'engage à promouvoir les pratiques de lutte contre l'esclavagisme et la traite des êtres humains. En tant qu'entreprise responsable, nous voulons que nos clients aient la certitude que nous traitons nos employés avec équité et dans le respect de leurs droits humains.

Par ses valeurs, Prayon promeut

- Une culture de dialogue ouvert avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.
- Le mérite et la diversité en recrutant des personnes souhaitant évoluer au sein de l'entreprise et faire évoluer l'entreprise. Nous mettons tout en œuvre pour que chaque membre du personnel ait la possibilité d'améliorer ses performances et ses compétences personnelles, indépendamment de son âge, de son sexe, de sa nationalité ou de sa culture.
- Le respect de chaque individu en tant que membre ou partenaire de l'entreprise.

Prayon s'engage à mener ses activités avec honnêteté et intégrité en se basant sur les prescrits énoncés dans le code de conduite de ses employés.

Le groupe Prayon reconnaît qu'il opère au sein d'une chaîne d'approvisionnement mondiale. Nous attendons de tous nos fournisseurs, où qu'ils soient basés, qu'ils adoptent les mêmes valeurs communes de confiance, d'intégrité et de respect mutuel. Nous leur demandons de respecter le code de conduite des fournisseurs de Prayon. Si nous avons connaissance d'une violation de nos valeurs éthiques dans notre chaîne d'approvisionnement qui ne peut pas être raisonnablement résolue, nous nous engageons à mettre fin à la relation commerciale avec le fournisseur incriminé. Dans tous les cas, Prayon s'engage à ne pas favoriser l'aspect économique par rapport au respect de ses valeurs éthiques.

Le respect de cet Engagement, ainsi que de toutes les législations, normes, accords, conventions et contrats avec nos partenaires, fournisseurs et clients, est pour Prayon un devoir et la voie choisie pour assurer sa pérennité.

Cet engagement auquel adhère le Comité de Direction de Prayon est rédigé conformément à l'article 54(1) du Modern Slavery Act 2015 et constitue la déclaration de notre société sur l'esclavage et la traite des êtres humains.

Le Comité de Direction,